



Achat maison avant divorce

Par Pia

Bonjour,

Nous sommes passés en conciliation en janvier, nous avons vendu nos biens, partagé et remboursé les crédits.

J'ai signé un compromis pour l'achat d'une maison, mais le divorce n'étant pas prononcé mon ex mari me fait chanter et refuse de me signer une attestation signifiant qu'il accepte que la maison ne soit pas dans la communauté (nous étions mariés sans contrat) Cela fait que mon offre de prêt ne peut être éditée alors que tout est OK

Que puis-je faire ? Y a-t-il un moyen de le contourner ?

Merci de vos réponses

Par coeur

bonjour, Une solution peut-être tout dépend de l'onc. ORDONNANCE DE NON CONCILIATION.